



« On conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur » Robespierre

**SOUSCRIPTION EXCEPTIONNELLE POUR AIDER AU TOURNAGE DU DOCU-FICTION
« SUR LES PAS DE ROBESPIERRE, JEUNE AVOCAT ET HOMME POLITIQUE ARRAGEOIS »**

Un documentaire-fiction de 52 minutes est en train de prendre corps. Son scénario s'écrit. Il sera tourné à Arras entre le 27 juin et le 20 juillet. Son sujet : l'émergence de la pensée politique de l'avocat arrageois Maximilien Robespierre.

La récente biographie d'Hervé Leuwers nous y invite. L'accès à de nouvelles archives, notamment sur ses mémoires judiciaires et un travail méthodique ont permis à l'historien de porter un autre regard sur le jeune avocat arrageois et de renouveler en partie la manière d'interroger le parcours du personnage de sa naissance à son départ comme député du Tiers-État en mai 1789.

L'idée de réaliser un documentaire historique est née d'une rencontre entre l'ARBR et la toute jeune APIA, (Association des Producteurs Indépendants de l'Audio-visuel), une association de jeunes étudiants issus de la section cinéma du lycée Guy Mollet d'Arras et pour la plupart aujourd'hui en licence dans divers métiers du cinéma. Nos jeunes cinéastes ont découvert auprès de nous un personnage bien plus riche et complexe que ne leur laissait leur mémoire scolaire. Un vrai sujet de cinéma pour combattre les préjugés.

« Nous avons été séduits par son parcours d'avocat et d'homme de lettres, et surtout par les causes qu'il a défendues. Nous vous proposons de mettre cela en images, un langage prisé par notre génération », nous a proposé Thomas Gallo, le président d'APIA.

Le film documentaire que nous préparons comportera six ou sept tableaux évoquant les grandes affaires judiciaires ou littéraires qu'a vécues Robespierre à Arras et dans lesquelles, contre toute psychologie

spéculative, on verra poindre ce que sera le personnage clé de la Révolution Française : lutte contre toutes les formes d'injustices, de préjugés scientifiques moraux ou de genre, défense de l'égalité des droits en faveur des plus pauvres, lutte contre le despotisme, autant de thèmes qui résonnent ou « raisonnent » auprès de la jeunesse d'aujourd'hui.

L'ARBR en est le conseiller historique. L'APIA est à pied d'œuvre cinématographique sous le regard bienveillant de Jean-Michel Vennemani, célèbre documentariste de la Cinq et de FR3, auteur, entre autres de « Métaeurop : Germinal 2003 » et « d'Enquête d'Identité » tournés dans la région, et qui s'apprête à réaliser un film sur le film se faisant, intéressé par l'engagement citoyen de la douzaine de jeunes cinéastes d'APIA.

Aujourd'hui des démarches sont entreprises pour une diffusion sur FR3 ou la Cinq, mais les chaînes sont encore bien sourdes. Il nous faudra convaincre.

Quoiqu'il advienne de la future diffusion, l'APIA et l'ARBR avons besoin de compléter notre budget pour produire et tourner.

Pour commencer à tourner dans de bonnes conditions, malgré l'élan de solidarité rencontré auprès du lycée, de professionnels de l'audio-visuel ou autres pour le matériel, malgré le soutien de la mairie d'Arras et l'aide de nos partenaires associatifs habituels, nous devons rassembler d'ici juin 5000 à 6000 euros. Cela représente entre 15 et 20 euros en moyenne par adhérent.

20 euros ou plus pour faire exister Robespierre autrement que par sa légende noire la période 93-94.

20 euros ou plus pour permettre à ces jeunes gens de faire leurs preuves et montrer le bien-fondé de leur section lycéenne aujourd'hui menacée.

20 euros ou plus pour découvrir les richesses du patrimoine arrageois qui servira de décor au documentaire.

C'est pourquoi nous lançons une grande souscription et faisons appel à vos dons.

Le site tiendra une rubrique régulière de votre générosité et de vos encouragements.

Sans attendre, libellez vos chèques à l'ordre de l'ARBR en écrivant au dos : « docu-fiction Robespierre ». Adressez-les à l'ARBR Maison des Sociétés rue A. Briand, 62000 Arras.

A. Carton, Président de l'A.R.B.R

le sommaire se trouve en page 2

Le DVD de la conférence sur **Babeuf de Jean-Marc Schiappa** est disponible sur demande (5€)

Conférence **la révolution française en guerre**
Anne-Marie Coustou-Miralles
Samedi 5 mars 2016 (voir page 10)

LES AMIS DE ROBESPIERRE
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand
62000 ARRAS

Mel : amisderobespierre@orange.fr

Site : www.amis-robespierre.org



I.P.N.S



Office
Culturel
d'Arras

Ce qu'ils ont dit de Robespierre CHATEAUBRIAND

Le Vicomte François-René de Chateaubriand, « l'homme de l'autel et du trône » (1), fut, surtout après la chute du roi, un adversaire de la Révolution Française. En juillet 1792, il part rejoindre l'armée des émigrés, est blessé au siège de Thionville, puis émigre en Angleterre. En 1789 pourtant, jeune noble de 21 ans marqué par Rousseau, il voit à ce moment avec sympathie la Révolution naissante. Il réside alors à Paris et assiste à la prise de la Bastille. Sa fidélité au roi et certaines violences dont il est témoin le détournent vite de la Révolution. Il suit des séances de l'Assemblée Constituante où il admire surtout Mirabeau. Déjà, il n'apprécie guère Robespierre. Dans ses Mémoires d'Outre-Tombe, il le décrit comme un personnage bien falot, un homme insignifiant. (1^{er} extrait) Dans un autre passage, pourtant, ce partisan des Bourbons en fait le représentant de la démocratie pendant la période révolutionnaire, ce que nous ne pouvons qu'approuver. (2^{ème} extrait)



« La salle du Manège était alors une véritable salle de spectacle, où se jouait un des plus grands drames du monde. Les premiers personnages appartenait encore à l'ancien ordre des choses ; leurs terribles remplaçants, cachés derrière eux, parlaient peu ou point. A la fin d'une discussion violente, je vis monter à la tribune un député d'un air commun, d'une figure grise et inanimée, régulièrement coiffé, proprement habillé comme le régisseur d'une bonne maison, ou comme un notaire de village soigneux de sa personne. Il fit un rapport long et emmyeux ; on ne l'écouta pas ; je demandai son nom ; c'était Robespierre. »(2)

« De tant de réputations, de tant d'acteurs, de tant d'événements, de tant de ruines, il ne restera que trois hommes, chacun d'eux attaché à chacune des trois grandes époques révolutionnaires, Mirabeau pour l'aristocratie, Robespierre pour la démocratie, Bonaparte pour le despotisme ; la monarchie restaurée n'a rien ; la France a payé cher trois renommées que ne peut avouer la vertu. » (3)

Jean-Claude Martinage

1 Henri Guillemin, L'homme des Mémoires d'outre-tombe, éd. Gallimard p. 125

2 Chateaubriand, les Mémoires d'outre-tombe, livre cinquième, chapitre 13

3 Ibidem, chapitre 12

SOMMAIRE N° 94

- Page 2 : Ce qu'ils ont dit de Robespierre :
Chateaubriand
Publication : *la fabrication d'un monstre*
- Page 3 : Récit d'un tournage
- Page 4 : Quel devenir pour l'IHRF ?
- Pages 5-6 : le Robespierre de Serge Reggiani
- Page 7 : Michel Lepeletier de Saint Fargeau
- Page 8 : La terreur ... au pluriel
- Page 9 : la Terreur ou la terreur ?
Publication : *Une histoire française*
- Page 10 : Conférence : *la Révolution française en guerre*

Publication

Robespierre, la fabrication d'un monstre de Jean-Clément Martin

« On ne saurait trop louer l'auteur d'avoir systématiquement replacé l'action et la parole de Robespierre dans le contexte précis de leur formulation et d'en mesurer l'efficace ou l'effet à cette aune exclusivement. Ici gît toujours l'honneur de l'historien. Cela nous change des élucubrations des multiples auteurs thermidorisés, même sans le savoir, qui en ont traité [...]

Traduisant la mauvaise conscience de la suite des générations qui se sont laissé duper, volontairement ou non, par le discours thermidorien, l'effort de salubrité historique auquel s'est attaché Jean-Clément Martin dans ce livre si argumenté, ne va certes pas, du côté droit de l'opinion, améliorer son image et sa réputation d'électron libre ! Seuls celles et ceux qui n'ont pas lu ses précédents ouvrages en seront surpris.

Jean-Clément Martin
ROBESPIERRE
La fabrication d'un monstre



Nous, Robespierristes nous en réjouissons.

[...] un très bon livre, original et tout à fait à la page, qui sait d'ailleurs rendre aux précédents travaux ce qui leur revient... »

Claude Mazauric
(extrait de *l'Humanité* 15 février 2016)

Ed. Perrin janvier 2016 ISBN 2262042551

Récit d'un tournage

Depuis la date de sa création, Francine Lhoste est adhérente de l'ARBR. Descendante de la famille de Robespierre, elle habite dans le département du Pas-de-Calais dans l'ancien bassin minier.

Lorsque le réalisateur Hervé Pernot entreprend son *Robespierre 1789-1989*, pour la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française, elle répond à une recherche de figurants. Voici quelques extraits du récit dans lequel elle raconte les péripéties du tournage :

«[...] Hervé avait très peu d'argent pour son Robespierre, aussi cherchait-il des amateurs pour la figuration et les petits rôles. Je me suis mise à battre le rappel parmi les comédiens de la défunte troupe. Madeleine a hérité du rôle de Mme Duplay. C'est un de mes anciens élèves qui a joué Maximilien enfant. Eric, digne fils de sa mère, à qui j'ai collé le virus en lui faisant faire du théâtre alors qu'il était encore dans mon ventre, s'est retrouvé dans le costume d'un garde, puis sous le majestueux panache d'un président de tribunal révolutionnaire. Il n'aurait pas fallu qu'il se lève de son siège, ni que la caméra le prenne en détail, parce que si la coiffure était imposante, l'habit bleu était bien juste, et le reste du costume, c'était tout simplement son jean et ses baskets. Ses assesseurs étaient un instituteur adjoint au maire de Courrières, le secrétaire général de la mairie et le psychologue scolaire. Chaque jour, j'amenais à Arras l'un ou l'autre des amateurs que j'avais dénichés, ce qui m'a permis d'assister à une grande partie du tournage et d'hériter du titre ronflant d'assistant réalisateur [...]

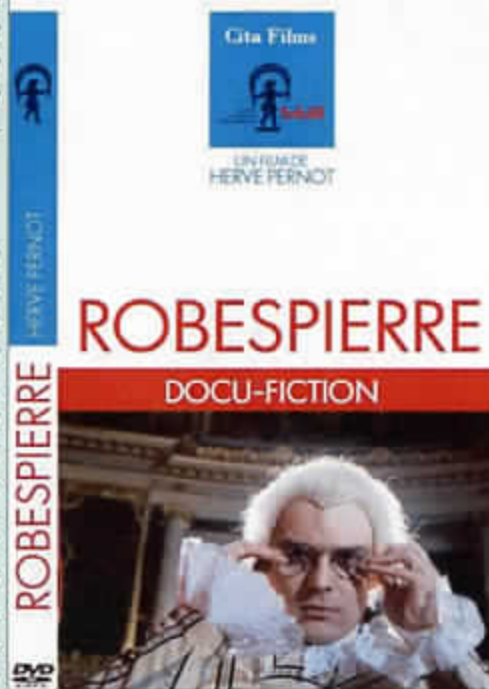
Jusque-là, je prenais les gens de cinéma pour des zozos. J'avais vu des reportages où une foule de gens aux occupations mal définies baguenaudaient de-ci de-là, payés, semble-t-il à ne rien faire. Voilà que je découvrais des techniciens sérieux, précis dans les moindres détails, des comédiens attentifs, patients, anxieux, concentrés. Quel délice de voir Martine Abéla, qui jouait Eléonor, exprimer dans un regard toute son angoisse et tout son amour avec la même ferveur à la troisième ou quatrième prise d'une scène difficile. Comment dire la délicatesse, le calme et la patience de Christophe Allwright (oui, le fils de Graeme). Je me souviens du premier gros plan que j'ai vu tourner. J'ai été sidérée par le mal que cela donnait. Si Christophe s'appuyait un peu trop sur le pied gauche, une boucle de sa perruque sortait du champ. Il ne devait pas être trop figé ni trop bouger la tête, tout en ayant l'air de parler à des gens en face de lui. Dix prises, il y a eu, sans qu'il montre le moindre énervement, la moindre lassitude [...].

Lors des tournages dans la bibliothèque du collège ou dans le grand salon de la préfecture (monsieur le préfet était robespierriste) il n'y a pas eu de gros problèmes en dehors de quelques bruits de moteurs dans la rue [...]. Ce fut tout autre chose dans le bois de Maroeuil. Hervé n'avait pas voulu tourner cette bucolique scène de promenade dans la forêt de Sénart en Essonne, à cause du bruit des avions. Le bois de Maroeuil près d'Arras lui avait paru plus calme, d'autant que le tournage était prévu le 14 juillet, il n'y aurait donc pas de tracteurs dans les collines environnantes. Il avait compté sans les tondeuses. A peine les problèmes techniques étaient-ils résolus que lesdites collines renvoyaient vers nous les échos du labeur des jardiniers du dimanche. Croyez-moi, ça pétarade des tondeuses dans le silence de la campagne. Certaines étaient à des kilomètres du bois. Il nous a fallu patrouiller pendant plus d'une heure dans tous les hameaux et user de notre don de persuasion pour que ce vacarme s'arrête [...]

Il y a eu aussi l'épisode de la tarte aux pruneaux, « d'el tarte à prônes », comme on dit chez nous. Maximilien avait l'habitude de venir manger de la tarte chez ses cousins aubergistes à Carvin. Nous devions montrer et découper devant la caméra une de ces pâtisseries. Je n'avais pas eu le temps de la faire moi-même, je l'avais donc commandée chez le pâtissier du coin. Il ne devait pas en connaître la recette et je n'avais pas pensé à la lui donner. Au lieu d'une tarte couverte de crème pâtissière sur laquelle sont piqués des pruneaux, il m'avait livré un machin couvert d'une sorte de bouillie marron, pas mauvais, mais ça n'avait rien à voir.

Nous avons dû recommencer la scène l'année suivante. Hervé était venu faire quelques raccords qui lui manquaient au montage... »

Francine Lhoste



Quel devenir pour l'Institut d'Histoire de la Révolution Française (IHRF) ?

La Révolution française est enseignée à la Sorbonne depuis 1886 (enseignement d'abord financé par la Ville de Paris, puis par l'Etat en 1891, avec la création d'une chaire d'histoire de la Révolution française dont Alphonse Aulard fut le fondateur).

En 1937, Jean Zay alors ministre de l'éducation nationale (en fait, un vaste ministère auquel étaient rattaché les beaux-arts, la recherche et, dans un second temps, la jeunesse et les sports) signe l'acte de naissance de l'Institut d'histoire de la Révolution française, dont Georges Lefebvre, fondateur, devient le premier directeur. C'est ce même Jean Zay qui posera

les bases du CNRS et qui rappelons-le, fut panthéonisé en mai dernier.

Donc, comme le souligne Pierre Serna (actuel directeur de l'IHRF et professeur d'histoire de la Révolution française à Paris-I-Panthéon-Sorbonne)

c'est l'année de la panthéonisation de Jean Zay, que l'on défait ce qu'il a construit.

En effet, cet Institut d'histoire de la Révolution française n'a plus d'existence légale depuis le 1^{er} janvier 2016. Il n'existe plus juridiquement et n'a plus d'autonomie financière pour construire sa politique scientifique. Durant l'été 2015, il a été décidé de fusionner l'IHRF à l'intérieur de l'Institut d'histoire Moderne contemporaine. Il s'agissait pourtant, de l'un des plus anciens laboratoires de recherches d'histoire, et des plus dynamiques, au sein d'une université publique. Il constitue actuellement la seule structure universitaire, en France, spécialisée dans l'enseignement, la recherche et la formation en histoire de la Révolution de l'Empire (1780-1820). Depuis 1970, il est rattaché à l'UFR d'Histoire de l'Université de Paris-I. De 1997 à 2015, c'est une unité mixte de service au sein du CNRS et est également équipe d'accueil dans le cadre de l'Ecole doctorale d'Histoire.

Il semblerait que ce soit pour des raisons d'économie en cette période d'austérité affichée, mais on peut se demander si derrière ce prétexte ne se cacheraient pas des raisons plus politiques. Comme le dit Michel Vovelle (historien et ancien directeur de l'IHRF) : «... la suppression de l'IHRF, donnant le dernier mot à ceux qui ont toujours pensé que la décennie révolutionnaire est une parenthèse, voire une dérive, dans l'histoire moderne comme la longue durée ».

Pourtant le bilan de ces 7 dernières années était des plus positifs : entre 2008 et 2015, l'IHRF a assumé 10 parutions collectives, organisé et co-organisé

16 colloques internationaux, a mis électroniquement à la disposition de tous les citoyens plus de 20000 décrets et lois des trois premières assemblées révolutionnaires 1789-1795). Un site électronique a été inventé, référencé comme site re-

père par le ministère de l'éducation nationale. L'IHRF gère également une bibliothèque exceptionnelle. Une revue électronique a été créée pour diffuser les recherches les plus récentes sur la Révolution française. Un grand séminaire d'histoire de l'Outre-mer a été fondé sur un partenariat entre les universités de La Réunion, des Antilles et de Paris-I. Une université populaire reconnue par convention officielle a été signée sous l'impulsion de l'IHRF avec le comité Marche du 23 mai 1998 et la reconnaissance de la mémoire des anciens esclaves. Sans oublier bien sûr, les liens tissés avec des chercheurs du monde entier, qui viennent régulièrement y travailler.

Pierre Serna et d'autres historiens font actuellement signer une pétition en ligne, pour « ressusciter » l'IHRF, mais en ces temps d'économie à tout crin et où la Révolution française est toujours un sujet assez sensible de notre histoire, auront-ils gain de cause ?

Elisabeth Mayeur

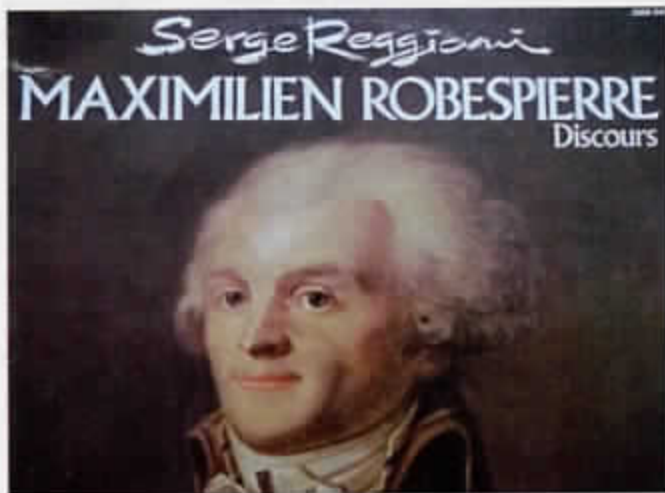
Un artiste admiratif de la droiture de Robespierre

Qui ne connaît les chansons extrêmement nostalgiques et émouvantes du chanteur et comédien Serge Reggiani (1922-2004)? : Le petit garçon, Les loups sont entrés dans Paris, Ma liberté, L'italien, le barbier de Belleville, etc., de grandes chansons qui sont entrées dans notre patrimoine poétique.

On sait moins que Reggiani n'a cessé d'être fasciné par Robespierre et sa droiture:

« On peut dire ce qu'on veut de lui, il reste quand même à la base des droits de l'homme: nous en vivons aujourd'hui. Il n'a jamais fait de concession à la ligne qu'il s'était fixée. » (1)

« Le personnage pur, enfin, l'Incorruptible, le vrai incorruptible, le seul d'ailleurs de l'époque, on ne le connaît pas et on n'en parle pas assez » (2)



Immense comédien, Reggiani interprète Robespierre en 1961 dans une série réalisée par Federico Conti, de cinq épisodes de quatre-vingt-dix minutes destinée à la télévision italienne: Il Giacobini (Les Jacobins). Dans son livre de souvenirs, Dernier courrier avant la nuit, Reggiani écrira:

« C'est une histoire d'hommes, celles des Jacobins, qui m'a apporté la gloire dans mon pays natal. Il Giacobini était un feuilleton tiré d'un livre de Federico Zardi. [...] J'y incarnais Robespierre. Cette série télévisée remporta un immense succès. Tous les samedis soir, à vingt heures trente, l'Italie entière était devant le poste de télévision. »

« Il rencontre l'Incorruptible qu'il admire déjà. » (3)

Citoyen progressiste, clairement engagé à gauche, Reggiani est en phase avec les combats de Robespierre.

Des discours de Robespierre en vinyle à la portée de tous

Durant les années 1970 et alors qu'il est au sommet de sa carrière de chanteur, Reggiani décide d'enregistrer sur disque 33 tours deux discours de Robespierre et de les commercialiser. Il « réalise un rêve un peu fou: enregistrer deux des discours de Maximilien Robespierre. [...] compte tenu de l'aridité et de la longueur des textes, il ne faudra pas moins d'un double 33 tours au comédien pour venir à bout de son projet. » (4)

Serge Reggiani enregistrerait régulièrement des poèmes chantés ou lus, oeuvres de Boris Vian, Jacques Prévert, Charles Baudelaire, François Villon, Cendrars, Cocteau, La

Fontaine. Il le faisait avec un grand talent doublé d'une intense émotion. Il enregistrera également de larges passages de L'étranger, roman d'Albert Camus.

Mais l'enregistrement des discours de Maximilien Robespierre est tout à fait original et exceptionnel. Deux discours sont donc retenus par le chanteur: Sur un disque, le discours...sur la nécessité de révoquer le décret sur le Marc d'Argent (11 août 1791) où Robespierre s'oppose à l'instauration par la Constituante du suffrage censitaire « La plus insupportable de toutes [les aristocraties], celle des riches. » (5)

Sur le second disque, un extrait du discours, dit, du Testament (8 Thermidor an II), des extraits de ce célèbre et poignant dernier discours de Robespierre à la Convention Nationale dont les dernières phrases évoquent déjà le terrible destin pressenti par l'orateur:

« Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits, tant que la horde des fripons dominera. » (6)

Reggiani souligne à juste titre le modernisme et l'actualité de l'oeuvre de Robespierre: « Il me semble que ces deux discours-là pourraient être dits à l'Assemblée aujourd'hui même. En changeant quelques mots et quelques noms. C'est extrêmement moderne. » (7)

Le discours de 1791 dure 41 minutes et quarante-cinq secondes, celui de 1794, 52 minutes et douze secondes. Reggiani les enregistre au studio Polydor Cavallotti, sa maison de disques habituelle depuis 1968, avec une prise de son d'Yves Saby et sous la réalisation de Jacques Bedos. Il a tenu à les enregistrer sans aucun autre bruitage de fond, avec sa seule voix et les phrases de Robespierre. Il s'en explique à la télévision:

« J'ai enregistré les deux discours, mais en prenant garde de bien respecter tout ce qui a été écrit à propos de la voix et de la manière de parler, de la cadence, du rythme, et de cette drôle de voix que Robespierre avait. » (8)

Reggiani le lecteur s'efface totalement derrière Robespierre. Le résultat est tout-à-fait remarquable et on se prend à la voix si caractéristique du chanteur à écouter réellement Robespierre. Cet effacement de l'interprète devant son auteur, on s'en aperçoit avec la présentation de ce double album paru en 1978. (Polydor numéro 2669 044)

Le portrait le plus célèbre de Robespierre, celui du musée Carnavalet, se trouve immédiatement au recto de la pochette, un autre portrait de l'incorruptible au verso à côté de la Constitution de l'an I, de 1793, la plus démocratique. A l'intérieur de la pochette, constituée de deux rabats, on retrouve des documents dont deux gravures de la collection Viollet (un portrait de Robespierre, une image d'Épinal sur le 9 thermidor), quelques textes pertinents dont l'un de Marc Bouloiseau, l'auteur inspiré du « Que sais-je? » sur Robespierre. Reggiani a réalisé une magnifique oeuvre - hommage à Robespierre deux cents vingt ans après sa naissance.

Évidemment, le double album ne connaîtra pas d'énormes ventes. Ce n'était d'ailleurs pas l'objectif du chanteur. Cependant la notoriété de Reggiani alliée à l'extrême originalité du disque en fera un album commenté.

A ce jour, il n'a malheureusement jamais été réédité en CD malgré plusieurs « intégrales » commercialisées de Serge Reggiani depuis ces dernières années.

(suite p. 6)

Reggiani 89



Robespierre en chanson pour le Bicentenaire de la Révolution

Dix ans plus tard, après cet album « Maximilien Robespierre Discours », Serge Reggiani décide de consacrer une chanson à Robespierre en 1988. L'année est favorable. On s'apprête à commémorer le bicentenaire de la Révolution Française. Son nouvel album est enregistré à l'automne 1988. Il est intitulé sobrement « Reggiani 89 ». Le chanteur avait demandé à son principal parolier Claude Lemesle d'écrire des chansons sur des personnages célèbres, le titre de chacune étant le prénom du personnage sélectionné.

A côté de Picasso, Chaplin, Adèle Hugo, Molière ou Camille Claudel, on trouve une chanson « Maximilien » de 3 minutes seize. La musique a été confectionnée par Alain Goraguer, l'orchestrateur attitré de Jean Ferrat.

Pour évoquer Robespierre, chanson sur commande demandée avec insistance par Reggiani, Claude Lemesle a trouvé un angle original: « Claude Lemesle a choisi de montrer Robespierre dans la charrette qui l'emmène vers l'échafaud, en proie au doute. D'où ce flot obsédant de questions qui assaillent son esprit. » (9)

Pourquoi chanter Robespierre? L'interprète répond: « En voici un qui n'a jamais été à la mode. [...] La chanson essaie d'évoquer ses doutes, dans ce que Claude Lemesle appelle très joliment « la charrette du silence. » (10)

Si la chanson cite « l'enfant vertueux d'Arras » (11), elle n'est cependant pas favorable à Robespierre et véhicule beaucoup trop de clichés antirobepierristes (sur les prêtres réfractaires, les Girondins, Rousseau, Capet, la Terreur). Il est vrai que Claude Lemesle n'a pas le même avis sur Robespierre que Reggiani, loin s'en faut.

Cependant, se mettre à la place de Robespierre vaincu à quelques minutes de son exécution le 10 thermidor an II, est particulièrement émouvant. Sans être exceptionnelle, la chanson est assez réussie. Elle se termine par un troisième et dernier refrain récurrent:

« Ainsi pensait Maximilien
Un soupir avant le silence
Avant que le couteau s'élançe
Les mains non jointes sous les liens » (12)

Ce dernier vers a été interprété et commenté par

Reggiani lui-même comme présentant un Robespierre se libérant de ses liens refusant de s'en remettre à l'Être suprême, un Robespierre libre et digne, finalement certains de ses convictions.

L'exécration posthume dont il fut victime de la part de toutes les réactions thermidoriennes bourgeoises ne lui donne-t-il pas finalement raison?

« Et si les Rois, les Girondins
venaient fouler avec dédain
Mon cimetière sans cercueil? » (13)

Serge Reggiani disait de lui:

« C'était un personnage comme ça, apparemment assez précieux, mais avec une force, une violence, une ténacité, une honnêteté fantastiques. » (14)

Merci, monsieur Serge Reggiani, pour votre immense talent, mis ici à la disposition du grand personnage trop souvent calomnié de la Révolution française, l'incorruptible Maximilien Robespierre.

Bruno Decriem

NOTES

- 1) L'Humanité Dimanche, 14 avril 1989
- 2) Antenne 2, 15 octobre 1978
- 3) Pantchenko (Daniel): Serge Reggiani l'acteur de la chanson, Biographie Fayard, 2014, P. 116
- 4) Brierre (Jean-Dominique): Serge Reggiani C'est moi, c'est l'italien, Hors collections éditions, 2005, P. 110
- 5) Robespierre, Écrits, présentés par Claude Mazauric, éditions Sociales/Messidor, 1989, P. 96-100
- 6) Op. Cit., P. 331-364
- 7) Antenne 2, 15 octobre 1978
- 8) Ibid.
- 9) Brierre, op. cit., P. 124
- 10) L'Humanité Dimanche, 14 avril 1989
- 11) Maximilien, texte de Claude Lemesle
- 12) Ibid.
- 13) Ibid.
- 14) Antenne 2, 15 octobre 1978

SOURCES : bibliographie et discographie.

BRIERRE (Jean-Dominique): Serge Reggiani C'est moi, c'est l'italien..., Hors collection éditions, 2005, 156 P.

PANTCHENKO (Daniel): Serge Reggiani l'acteur de la chanson, Biographie Fayard, 2014, 395 P.

REGGIANI (Serge): Dernier courrier avant la nuit, éditions de l'Archipel, 2003, 279 P.

ALBUM double 33 tours de Serge Reggiani: Maximilien Robespierre Discours, Polydor, numéro 2669 044, 1978.

REGGIANI 89: CD Trema numéro 710 272, 1988; chanson 7 : Maximilien (3'16) texte de Claude Lemesle, musique d'Alain Goraguer.

Serge Reggiani

Michel Lepeletier de Saint Fargeau

Magistrat, humaniste et révolutionnaire

Michel Lepeletier de Saint Fargeau est né à Paris le 29 mai 1760, dans l'Hôtel particulier de la famille Lepeletier rue de la Culture-Sainte-Catherine (actuelle rue de Sévigné).

Conseiller au Parlement de Paris par dispense d'âge dès 1779, il est président à mortier (1) à la veille de la révolution. Elu aux Etats Généraux par la noblesse de Paris, il se rallie au Tiers-Etat en juin 89. Le 19 juin 1790 les titres de noblesse sont supprimés. Le lendemain il fait voter qu'aucun citoyen ne pourra porter d'autre nom que celui de sa famille réduit à sa plus simple portion. Le marquis de Saint-Fargeau se fait ainsi appeler Louis Michel Lepeletier (2).

Lors des journées du 22 mai au 3 juin 1791, où il est question du nouveau code pénal dont il est le rapporteur, Le Peletier demande sans succès l'abolition de la peine de mort, reprenant avec Robespierre les thèses de Beccaria, juriste italien rattaché au courant des Lumières.

A l'automne 1792, face aux Girondins, il défend encore avec Robespierre la liberté de la presse.

En janvier 93, il vote pour la mort du roi et contre le sursis, ce qui lui coûtera la vie : il est assassiné dans un restaurant du Palais Royal la veille de l'exécution du roi.

Quelques heures avant sa mort, il a le temps de remettre son manuscrit « de l'abolition de la peine de mort » à l'imprimerie nationale. La Convention post thermidorienne lui donnera une victoire posthume le 14 brumaire de l'An III (5 nov. 95) en instituant « la guillotine sèche » (la déportation). Mais la peine de mort sera rétablie dès 1801 par le Premier Consul.

Michel Lepeletier, un précurseur de l'école laïque et obligatoire

*«La Convention doit trois mouvements à l'Histoire : la constitution, le code des lois civiles, l'éducation publique»
(Le Peletier)*

Dès la Constituante, Mirabeau ouvre le débat sur l'Education publique. Il propose d'ouvrir un collège de littérature par département où les élèves seraient admis à l'âge de dix ans, pour une durée d'études de six années.

Il faut attendre les premiers mois de la République pour qu'un grand nombre de projets soient présentés par le Comité d'Instruction Publique. Celui de Michel Le Peletier préconise que « l'éducation nationale sera égale pour tous, tous recevant même nourriture, mêmes vêtements, même instruction, mêmes soins ». Apprendre à

lire, compter, mesurer, recevoir des principes de morale, constituent son programme. Après douze ans, les enfants rendus à leur famille doivent se consacrer à l'apprentissage de divers métiers.

Mais le débat sur le plan d'éducation nationale est interrompu le 6 décembre 92, par le procès de Louis Capet. Le Plan d'éducation publique et nationale de Le Peletier sera rédigé peu avant sa mort :

Article 1^{er} : l'instruction est le besoin de tous, la société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens (l'article sera repris par Robespierre dans son projet de Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793)

Article 11 : les instituteurs et les institutrices seront payés des deniers publics et n'enseigneront aux élèves que ce que la loi fixe pour être l'objet de l'éducation nationale.

En juin 93, un nouveau projet dû à la collaboration de Daunou, Siéyès et Lakanal prévoit une école pour mille habitants.

En juillet 93, Robespierre présente le projet de son ami à la Convention : « Je vois d'un côté la classe des riches qui repoussent cette loi, et de l'autre celle des pauvres qui la demandent. Je n'hésite plus, elle doit être adoptée ».

Danton le soutient : « tout se rétrécit dans l'éducation domestique, tout s'agrandit dans l'éducation commune. Et moi je suis père, mais mon fils ne m'appartient pas ; il est à la République. C'est à elle de lui dicter les devoirs pour qu'il la serve bien »

Pas plus que celui de Condorcet, le projet de Le Peletier ne sera mis en oeuvre. Et leurs idées serviront de fondement à l'instauration de l'Ecole de la 3^{ème} République

Maximilien Cuttoli

1- L'office de **président à mortier** est l'une des charges les plus importantes de la justice française de l'Ancien Régime (par assimilation de forme avec un mortier, sorte de bonnet que les grands présidents, portaient pour marque de leur dignité (Dictionnaire Littré 1872)

2- Adolphe Watinne rapporte que le comte de Mirabeau quant-à lui, n'étant plus que Honoré Gabriel Riqueti, aurait dit à son valet de chambre en rentrant chez lui au soir du 20 juin « Nous voilà égaux mon cher, je te f. à la porte si tu m'appelles jamais autrement que Monsieur le comte ». *Un magistrat révolutionnaire, Michel Lepeletier*, Paris 1913, p. 51



La période qui s'étend de juin 1793 à juillet 1794 constitue l'une des lignes de partage de l'historiographie révolutionnaire, que ce soit au XIX^{ème} siècle, quand la République est encore un projet pour lequel on se bat, ou plus récemment. La divergence essentielle tient à l'appréciation que l'on porte sur les résultats et sur la nécessité des mesures regroupées sous le nom de Terreur. Pour les uns, ce sont les circonstances qui ont imposé la Terreur, pour les autres, les dérives de l'an II sont contenues dans la volonté de renouveau total revendiquée par les révolutionnaires.

Que nous disent les historiens ? Terreur au singulier ou Terreur au pluriel ?

Après une brève présentation de l'historiographie révolutionnaire, nous nous interrogerons sur l'extraordinaire diversité de la Terreur, qui devrait donner lieu à de plus amples recherches et une revisite dans l'avenir.

La Terreur vue au XIX^{ème} siècle : de 1799 à 1870, la France n'est en République que pendant quatre années : de 1848 à 1852, beaucoup de républicains désespèrent que ce régime parviennent jamais à s'implanter définitivement. Après l'échec de la seconde République, alors qu'un nouvel empereur (Napoléon III) règne sur la France, un historien républicain, Edgar Quinet ouvre la polémique.

Que nous dit E. Quinet ? « Chaque représaille d'un côté amenait de l'autre les plus terribles représailles ; ainsi montait chaque jour la colère, jusqu'au jour où elle toucha au délire... Robespierre, Saint-Just, Billaud-Varenes voulurent changer ce qui avait été un accident en un état permanent. Ils se firent un principe de gouvernement de ce qui avait été d'abord un éclat de colère, une impulsion de désespoir... On a ramassé l'arme du passé pour défendre le présent... Par la Terreur, les hommes nouveaux redeviennent subitement, à leur insu, des hommes anciens » (1)

Pour Louis Blanc : « Quoi qu'en dise M. Quinet, la Terreur ne fut pas un système ; elle fut, ce qui est bien différent, un immense malheur, né de périls prodigieux... La Terreur, préparée par des siècles d'oppression, provoquée par d'effroyables attaques et stimulée par les dangers d'une lutte de Titans, sortit des entrailles de l'histoire » (2)

Au XX^{ème} siècle, l'analyse de la Terreur devient plus complexe encore. La Terreur est relue au travers de l'expérience de la révolution bolchevique. Dès 1920, un grand historien de la Révolution française, Albert Mathiez, trace le parallèle entre les deux révolutions. Quand le discrédit commence à frapper les pays socialistes, la critique atteint en retour la Révolution française.

Pour Albert Soboul : « La violence populaire n'est... pas gratuite. C'est l'arme à laquelle la résistance de l'aristocratie oblige le peuple à recourir... Sans la violence révolutionnaire du peuple, comment la révolution bourgeoise aurait-elle pu réussir ? » (3)

Pour François Furet : « Ni les circonstances ni la mentalité politique du petit peuple ne suffisent à rendre compte du phénomène... La Terreur s'intensifie avec le redressement et les victoires... Elle (la Révolution) a vécu dès 1789 sur l'idée d'une nouvelle souveraineté absolue et indivisible, qui exclut le pluralisme de la représentation, puisqu'elle suppose l'unité du peuple. Comme cette unité n'existe pas, la Terreur a pour fonction de la rétablir constamment » (4)

Michel Vovelle, parle du couple Espérance et peur : « Marat écrivait en 1790 : La philosophie a préparé, commencé, favorisé la Révolution actuelle, cela est incontestable : mais les écrits ne suffisent pas, il faut des actions ;

or à quoi ne devons-nous la liberté, qu'aux émeutes populaires ? Robespierre lui fera écho, posant la question : Voulez-vous une Révolution sans révolution ? ... En 1789 la violence est présente dans les deux camps... Le point culminant, et le plus spectaculaire de cette violence spontanée puis assumée se rencontre lors des massacres parisiens de septembre 1792... La mentalité révolutionnaire a-t-elle exagéré le péril de Contre-Révolution ? Les Circonstances, l'âpreté de la lutte sur le terrain était bien réelle, et les révolutionnaires n'ont point rêvé le péril » (5)

Pour Jean-Clément Martin, la Terreur est en partie une politique improvisée : « Comment comprendre la Terreur ? Plusieurs approches sont possibles. Elle a été l'occasion pour un certain nombre d'hommes de régler des comptes familiaux ou collectifs... L'œuvre d'individus non contrôlés, qui ont profité du vide du pouvoir, pour exercer une magistrature délirante... La Terreur a été provoquée, et entretenue, par les exagérations d'un discours politique, radicalisé par des arguments moraux... Il est nécessaire de comprendre que chaque mesure prise a répondu à une menace réelle ou supposée... La Terreur repose tout à la fois sur l'exaltation de groupes d'individus, qui ont conscience de vivre un épisode essentiel de l'histoire et qui adoptent un langage et des aspirations véritablement révolutionnaires, mais irréalistes... La Terreur est entretenue aussi par les rivalités entre factions révolutionnaires, chacune tendant de prendre le pouvoir en accusant les autres d'être contre-révolutionnaires » (6)

L'originalité de la Terreur vient aussi de son extraordinaire diversité ; il faut parler de Terreurs au pluriel : Terreur de la guerre, Terreur de la ville, Terreur de la campagne, la Terreur est aussi une affaire d'hommes etc... Deux siècles après, essayons de sortir des caricatures, des polémiques partisans. Les hommes de l'an II valent mieux que cela !

Il faut essayer de comprendre les comportements des uns et des autres, les violences notamment et s'interroger sur les divisions qui deviennent déchirures. L'ensemble entraîne la Nation dans une véritable guerre civile, bien réelle.

Il est nécessaire, je pense, de partir du concret, du vécu, avec comme souci constant de toujours mettre en évidence la diversité des attitudes régionales mais aussi individuelles pour approcher les Terreurs. Il me semble que la Terreur est multiple, improvisée et qu'elle n'est pas le fruit d'un système organisé. Il nous faut donc multiplier les recherches au niveau local et multiplier les biographies de révolutionnaires de premier plan et de second plan pour tenter de comprendre.

Bernard Vandeplass

1. Edgar Quinet, « La Révolution », Paris, 1865.
2. Louis Blanc, « Lettre sur la Terreur », Paris, 1866.
3. Albert Soboul, « Violence collective et rapports sociaux. Les foules révolutionnaires (1789-1795), in La Révolution française », Paris, éditions sociales, 1983.
4. François Furet, article « La Terreur » in dictionnaire critique de la Révolution française, Paris, éd. Flammarion, 1988.
5. Michel Vovelle, « Combats pour la Révolution française », édition La Découverte, Paris, 1993.
6. Jean-Clément Martin, « la France en Révolution, 1789-1799 », Paris, éd. Belin, 1990.

La Terreur ou la terreur ?

« *La Terreur est une période de la Révolution française caractérisée par le règne de l'arbitraire et des exécutions de masse. Son instauration ayant été progressive, [...] elle voit le point culminant des massacres suivant la prise de pouvoir des députés montagnards en 1793, et s'achève le 28 juillet 1794 (le 9 thermidor de l'an II), avec la chute de Robespierre qui meurt guillotiné.* »

Cette introduction de l'article sur *la Terreur* dans Wikipédia pose de nombreuses questions. Retenons-en deux :

Ce n'est qu'à partir du 19^{ème} siècle que la Terreur (avec un T majuscule) est décrite comme une « période de la Révolution Française » avec son cortège de guillotines, de Tribunaux révolutionnaires ou de lois scélérates. Les révolutionnaires de 1793 ne se sont jamais dit qu'ils allaient commencer un nouveau cycle par l'instauration de ce qui s'appellera « la Terreur ». C'est le 5 septembre 1793, sous la pression des sans-culottes de la Commune de Paris, que les législateurs décident de *placer la terreur à l'ordre du jour*.

De quoi s'agit-il ? Très prosaïquement, de *terroriser* les contre-révolutionnaires en prenant des mesures propres à mener la révolution jusqu'à la paix. Comme le fait remarquer Hervé Leuwers « la *terreur* » (avec une minuscule) qui se met en place en 1793 n'est pas « la *Terreur* » (avec une majuscule) que les historiens d'aujourd'hui tentent de nous décrire. La terreur de 1793 ne constitue pas une manière d'organiser le gouvernement. « *Cultivez la vertu, invite Robespierre, et terrorisez les ennemis de la liberté* ». « *La terreur du gouvernement révolutionnaire n'est pas celle, arbitraire et sans loi, du despote, qui s'abat sur ses sujets* » (1). N'est-ce pas d'ailleurs Robespierre lui-même qui réclame l'indulgence envers ceux qui se sont fait abuser.

Tous les états en situation de guerre ont pratiqué, et pratiquent encore, un système de terreur sous des formes qui leur sont propres. Encore faut-il qu'il soit imprégné de vertu robespierriste pour être historiquement acceptable. Les résistants de la 2ème guerre mondiale n'étaient-ils pas des « terroristes » ?

Claude Mazauric parle lui, à propos de la terreur, d'une *réaction défensive* « qui plonge ses racines dans les manifestations de la violence populaire induites par la peur ».

D'autre part, la présentation de Wikipédia prétend que la Terreur et les massacres qu'elle provoque prennent fin avec la mort de Robespierre. Doit-on oublier qu'il a suffi qu'il fût déclaré hors-la-loi pour être mis à mort en compagnie de 21 autres Montagnards - et cela sans aucun jugement ? Que les jours suivants 83 autres prirent le même chemin, et que la réaction thermidorienne s'en donna à cœur joie à Paris comme en province jusqu'à la fin du Directoire pour exterminer ce qui restait de l'esprit révolutionnaire de 1793 ?

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de nier les aspects parfois inutilement violents qu'on pu prendre les événements en 93-94. Comme le dit Jean-Clément Martin, si « *la mise à l'ordre du jour n'a pas été effective institutionnellement, la terreur a bien été à l'ordre du jour dans de nombreux endroits suite à des initiatives individuelles ou à l'action de groupes armés* » (2). Mais cessons de rendre Robespierre responsable de toutes les atrocités qu'il a d'ailleurs souvent combattues, comme les exactions de J-B Carrier à Nantes, de J. Fouché à Lyon ou J-L Tallien à Bordeaux.

Yves Adam

1. Hervé Leuwers, *Robespierre*, 2014, p. 314-318
2. *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006, p. 189

On lira avec intérêt l'article de Jacques Guilhaumou, "*La terreur à l'ordre du jour : un parcours en révolution (1793-1794)*", mis en ligne le 6 janvier 2007 (<http://revolution-francaise.net/2007/01/06/94-la-terreur-a-lordre-du-jour-un-parcours-en-revolution-juillet-1793-mars-1794>).

Ou encore *Robespierre, Terreur et Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* par Yannick Bosc (février 2012), repris sur le site de l'ARBR, rubrique Connaissance de Robespierre

« *Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur ; la vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie* »

Robespierre 5 février 1794

publication

Une histoire française de Valère Starazelski

Paris, janvier 1789. Marc-Antoine Doudeauville, avocat, fait appel aux services d'un jeune homme de lettres, Georges de Coursault, pour écrire ses mémoires. Belle occasion de se replonger dans la période des vingt-cinq années précédant le début de la révolution. *Une histoire française* est une véritable leçon d'histoire politique sur une société hiérarchisée et inégalitaire, bloquée, sur un monde bouleversé par la guerre d'indépendance des Etats-Unis et les découvertes scientifiques, sur un mouvement des idées non linéaire et toujours contradictoire mais inédit et universel.

Ed. De Boree — Coll. Terre de poche (2015) ISBN 2812914807



Entrée libre

**Conférence le samedi 5 mars 2016
à 15h Office culturel d'Arras
61, Grand'Place**

La révolution française en guerre
par Anne-Marie Coustou-Miralles

Le 20 avril 1792, l'Assemblée législative issue de la Révolution française déclara la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. Quels étaient les arguments invoqués par les propagandistes de la guerre, mais aussi leurs mobiles profonds ? Quels étaient les arguments de ceux qui se sont opposés à cette politique belliciste ? Entraînée par l'engrenage de la guerre, la France se retrouva dans une situation périlleuse, encerclée par les armées coalisées de tous les princes d'Europe. Comment les opinions des différents acteurs évoluèrent-elles entre la déclaration de

guerre et l'été 1794, en fonction des victoires ou des revers militaires ? Les positions originales de l'Incorruptible sur cette question de la guerre seront bien-sûr au cœur du débat. Les besoins de la guerre et ses conséquences dramatiques eurent des répercussions décisives sur le cours de la révolution, obligeant le Comité de Salut public à prendre des mesures exceptionnelles afin de sauver la République en danger. Dans quelle mesure peut-on affirmer que la politique de la Terreur fut engendrée par la guerre ?



Anne-Marie Coustou-Miralles est professeur d'Histoire à Toulouse. Bien que son sujet de recherche ait été la Révolution mexicaine, elle se passionne également pour la Révolution française et la Révolution russe. Elle a animé des émissions de radio sur Robespierre à Radio Moun Païs (Toulouse) et écrit des articles dans le bulletin de l'A.M.R.I.D. (Association Maximilien Robespierre pour l'Idéal Démocratique). Elle est également membre du Comité de rédaction de *l'Incorruptible*.